



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Ulis, le 29 février 2012

Prologue annonce aujourd'hui le lancement de (i) l'émission de 4.989.881 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions attribués gratuitement aux actionnaires, à raison de 1 BSAA A par action existante, susceptibles de donner lieu à l'émission d'un nombre maximum de 4.989.881 actions nouvelles et/ou existantes au prix de 1,00 euro chacune, pour un montant total maximum de 4.989.881 € (les « BSAA A ») et (ii) de l'émission de 4.989.881 bons de souscription d'actions assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions (les « BSAA B » et ensemble avec les actions les « ABSAA ») attribués gratuitement aux actionnaires (les « BSABSAA ») susceptibles de donner lieu à l'émission d'un nombre maximum de 4.989.881 ABSAA au prix de 1,00 euro chacune, pour un montant total maximum de 4.989.881 € et d'un montant total complémentaire maximum de 4.989.881 € résultant de l'exercice d'un nombre maximum de 4.989.881 BSAA B.

Chaque actionnaire de Prologue se verra attribuer 1 BSABSAA et 1 BSAA A par action détenue à l'issue de la séance de bourse du 2 mars 2012. Les BSABSAA ont une maturité d'un (1) an et les BSAA (les BSAA A et les BSAA B) de sept (7) ans.

Les demandes d'exercice de BSABSAA, de BSAA et les versements correspondants sont centralisés par CACEIS Corporate Trust.

Un prospectus, composé du document de référence de PROLOGUE déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 mai 2011 sous le numéro D. 11-0469 (le « Document de Référence »), de l'actualisation du Document de Référence déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 décembre 2011 sous le numéro D. 11-0469 A01 (l' « Actualisation A01 »), de l'actualisation du Document de Référence déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 février 2012 sous le numéro D. 11-0469 A02 (l' « Actualisation A02 ») et de la note d'opération ayant reçu le visa de l'AMF n° 12-097 en date du 29 février 2012 (la « Note d'Opération ») et du résumé du prospectus inclus dans la Note d'Opération est disponible sans frais au siège social de la société Prologue. Il peut également être consulté sur le site internet de Prologue (www.prologue.fr) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Prologue attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risques figurant dans le prospectus visé par l'AMF et notamment sur le risque lié à la souscription de ses actions compte tenu du fait que sa continuité d'exploitation est soumise à aléas ce qui pourrait conduire à la cessation de paiement de la Société comme décrit dans la déclaration de fonds de roulement net présentée ci-dessous :

« Le Groupe ne dispose actuellement pas d'un fonds de roulement net consolidé suffisant au regard de ses obligations pour les 12 prochains mois.

Les obligations du Groupe relatives au plan de continuation s'élèvent à 3,7 M€ d'euros et correspondent :

- à l'échéance de février 2012 pour un montant de 1,472 M€,
- à l'échéance de septembre 2012 pour un montant de 1,472 M€,
- à l'échéance de novembre 2012 pour un montant de 0,746 M€.

En revanche, pour ses besoins relatifs à l'activité courante, le Groupe estime que son niveau d'activité (tenant compte de l'encaissement des subventions et du crédit d'impôt recherche) suffira à financer l'ensemble de ses besoins sur les 12 prochains mois.

Concernant le paiement de l'échéance de février 2012 elle est couverte par les engagements d'exercice d'actionnaires et/ou d'investisseurs de BSABSAA faisant l'objet de la présente note d'opération pour un montant total de 1.550.660 euros. Ces engagements ont été donnés par Reyl & Cie pour 550.000 euros, Monsieur Jean Réno pour 200.000 euros, Monsieur Arnaud Rouvroy pour 100.660 euros, Monsieur Arnaud Sanson pour 100.000 euros, le Groupe familial Rouvroy pour 400.000 euros et Monsieur Janusz Owsiany pour 200.000 euros. Ils seront réalisés à travers l'exercice de 400.000 BSABSAA par le Groupe familial Rouvroy, et la cession, pour un centime symbolique par bloc de BSABSAA, d'un minimum de 550.000 BSABSAA appartenant au Groupe familial Georges Seban (excepté les 68.000 BSABSAA provenant des actions nanties) et d'une partie des BSABSAA appartenant au Groupe familial Rouvroy (un maximum de 600.660 BSABSAA) aux investisseurs s'étant engagés à souscrire des ABSAA mentionnés ci-dessus.

Concernant l'échéance de septembre 2012, si le Groupe n'a pas bénéficié au travers de l'exercice de BSABSAA objet de la présente Note d'Opération de fonds complémentaires à ceux résultant des engagements d'exercice couvrant l'échéance de février, fonds complémentaires qui devront représenter un montant minimum de 1,4 millions d'euros représentant l'exercice de 40,70 % des BSABSAA restant en circulation alors le groupe se trouverait en situation de cessation de paiement à cette date.

Concernant l'échéance de novembre 2012, le Groupe envisage de la payer soit grâce aux cash-flows générés par son activité courante, soit en faisant appel à des lignes de crédit existantes ou à obtenir auprès des banques de sa filiale espagnole.

A défaut d'une génération suffisante de cash-flows et/ou de disponibilité de lignes de crédits, le Groupe devra faire face au 30 novembre 2012 à l'exigibilité de l'échéance relative au plan de continuation, ce qui le mettrait dans une situation de cessation de paiement à cette date.

Il convient de préciser que la Société bénéficiant d'un plan de continuation, le défaut, le cas échéant, d'exécution des obligations du plan de continuation (comme le paiement des échéances) peut entraîner le prononcé par le Tribunal de Commerce de la résolution du plan.

Si la Société est en état de cessation des paiements avant que la résolution du plan ait été prononcée, le Tribunal de Commerce devra prononcer la résolution du plan de continuation et la liquidation judiciaire de la Société. »

A propos de Prologue

Expert dans les domaines de la virtualisation des postes de travail et de la dématérialisation des échanges, le Groupe Prologue est un acteur reconnu des technologies innovantes liées notamment au Cloud Computing. Ce savoir-faire lui permet aujourd'hui de déployer sa plateforme de dématérialisation des flux B2B dans les domaines du SaaS (Software as a Service) et ses solutions de virtualisation de poste de travail dans celui de l'IaaS (Infrastructure as a Service).

Présent en France, en Espagne et aux Etats-Unis, le Groupe compte aujourd'hui 230 collaborateurs et s'adresse à tous les secteurs d'activité. Les technologies du Groupe sont utilisées par des entreprises prestigieuses en France et à l'étranger comme : EDF, Société Générale, Orange, Vilmorin, Immobilière 3F, Midas, Telefonica, REALE Assurances, Toyota, l'Institut National des Statistiques (Espagne).

Avertissement

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans un quelconque pays, en particulier aux Etats-Unis.

Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions et les bons de souscription d'actions de Prologue n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act et Prologue n'a pas

l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des copies de ce document ne sont pas, et ne doivent pas, être distribuées aux Etats-Unis.

La diffusion de ce communiqué (ce terme incluant toute forme de communication) est soumise aux restrictions prévues à la section 21 (restrictions relatives à la financial promotion) du Financial Services and Markets Act 2000 ("FMSA"). En ce qui concerne le Royaume-Uni, ce document est destiné et adressé uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« investment professionals ») visées à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005, tel que modifié (l'« Ordre »), (ii) visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre, et (iii) toute autre personne auxquelles le présent document peut être légalement communiqué (toutes ces personnes, avec les Investisseurs Qualifiés (tels que définis dans la Directive Prospectus) sont dénommées ensemble les « Personnes Qualifiées »). Ce document ne doit pas être utilisé au Royaume-Uni par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées.

Tout investissement lié à ce document ne pourra être proposé ou conclu au Royaume-Uni qu'avec des Personnes Qualifiées.

Pour plus d'informations www.prologue.fr

CONTACT PROLOGUE

Sylvie PROST-BOUCLE

Tel : 01 69 29 38 54 - Email : sprost-boucle@prologue.fr